

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la justice

Arrêté du **23 DEC. 2022**

fixant la liste des organisations syndicales et de leurs représentants aptes à siéger au sein du comité social d'administration centrale

NOR : JUST2237006A

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020 modifié relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 25 avril 2022 portant création des comités sociaux d'administration relevant du ministère de la justice ;

Arrête :

Article 1^{er}

A l'issue des résultats aux élections professionnelles 2022 du ministère de la justice, la liste des organisations syndicales et de leurs représentants siégeant au sein du comité social d'administration centrale et le nombre de sièges de titulaires et de suppléants attribués à chacune d'elles sont fixés comme suit :

SYNDICAT	MEMBRE(S) TITULAIRE(S)	MEMBRE(S) SUPPLEANT(S)
UNSA Justice (4 sièges)	Mme DEBATS Sandrine Mme MIN Corinne Mme FAUTRA Aline Mme KASSID Zohra	Mme AGUILERA Estelle M. MARTIGNE Christophe M. LUCAS Sébastien Mme CHAIGNEPAIN Cécile
CFDT fédération interco (3 sièges)	M. VETU Jean-Jacques Mme FRANCOIS Emmanuelle M. REDARES Jean-Jacques	Mme MACLE Maryne Mme EL-MEHDI Rahmouna Mme MATIAS Elisabeth
CGT - SM (3 sièges)	Mme BARTHEZ Floriane Mme NANCEL Stéphanie Mme MONTOUSSAMY-RIQUET Elsa	Mme LELAURIN Alexa Mme CHILLON Sandie M. NONY Fabien
FO (1 siège)	M. LÉFUMEUX Etienne	M. COHEN Guy

Article 2

Le présent arrêté sera publié au bulletin officiel du ministère de la justice.

Fait le 23 DEC. 2022

Pour le ministre et par délégation :
La secrétaire générale,



~~C. CHEVRIER~~ PCLERGEOT